

# Quelle pièce d'identité est acceptée pour une transaction bpaid ?

Dernière mise à jour 08.2023


## 1. Carte d'identité belge




## 2. Cartes de séjour reprises ci-dessous :



- ✓ Carte A: Certificat d'inscription au registre des étrangers — séjour
- ✓ Carte B: Certificat d'inscription au registre des étrangers
- ✓ Carte C: Carte d'identité d'étranger
- ✓ Carte D: Résident longue durée – CE
- ✓ Carte H: Carte bleue européenne



- ✓ Carte A : Séjour limité
- ✓ Carte B : Séjour illimité
- ✓ Carte K : Établissement
- ✓ Carte L : Résident longue durée – UE



- ✓ Carte E : Attestation d'enregistrement
- ✓ Carte E+ : Document attestant de la permanence du séjour
- ✓ Carte F: Carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union
- ✓ Carte F+: Carte de séjour permanent de membre de la famille d'un citoyen de l'Union

Ancien modèle



- ✓ Carte M : article 50 TUE



- ✓ Carte EU Enregistrement
- ✓ Carte EU+ Séjour permanent



- ✓ Carte F Membre famille UE
- ✓ Carte F+ Membre famille UE
- ✓ Carte I ICT
- ✓ Carte J Mobile ICT
- ✓ Carte M : article 50 TUE
- ✓ Carte N : article 50 TUE – Travailleur frontalier



- ✓ Carte d'identité diplomatique (D)
- ✓ Carte d'identité consulaire (C)
- ✓ Carte d'identité spéciale – couleur bleue (P)
- ✓ Carte d'identité spéciale – couleur rouge (S)

- ✓ Carte d'identité OTAN/SHAPE